

Image not found or type unknown



Avance fonds sequestrés notaire

Par **61898**, le **04/09/2019** à **21:56**

Bonjour,rnrnUn notaire, chez qui les fonds d'une vente immobilière réalisée suite à un divorce sont sous séquestre, a-t-il le droit de verser une avance à l'une des parties et ce sans en informer l'autre partie ?rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **05/09/2019** à **14:07**

bonjour,rnrnsi les fonds sont séquestrés chez un notaire, c'est qu'il existe un désaccord entre les vendeurs sur la répartition du prix de vente.rnrndans ces conditions, le notaire ne devrait pas verser une partie des fonds sans l'accord de tous les vendeurs.rnrnsalutations